

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal
Du 5 avril 2019 à 18 heures

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BAGARIA-SOLAL-Mesdames LACQUA-GNONI-Monsieur BOUIX-Mesdames GARCIA-DI MAGGIO-Messieurs BRICOUT-MEUNIER-BERTAINA-Madame BENZA-Monsieur RASTOUL-Madame LAMBERT-Monsieur OSTENG-Madame MILLION-Monsieur POMA

ABSENTS EXCUSES : Monsieur RAIBAUDI- Mesdames GUERIN-SICARDOU

PROCURATIONS : Monsieur RAIBAUDI à Monsieur SOLAL
Madame GUERIN à Madame LACQUA
Madame SICARDOU à Madame GNONI

ABSENTS : Messieurs CARNIATO-LHUILIER-LENOIR-Mesdames GUERRAULT-MICHAUD-Messieurs MORETTO-PESINI-Madame BLOMBOU

SECRETAIRE : Madame Nicole LAMBERT

*** Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 28 février 2019** : une modification sur le point 2019/16 a modifié à la demande de Monsieur OSTENG corrigée de la façon suivante : **Le Conseil Municipal à la majorité des voix : Absentions : Messieurs LENOIR et OSTENG**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

En préambule Monsieur le Maire souligne quelques points particuliers sur les budgets 2019

Pour le budget principal de la Commune :

3 points à souligner :

1 / Pas d'augmentation des taux concernant les taxes habitation, foncière et non bâti

2 / Dépenses de fonctionnement

011 – inflation mais passage en DSP de la crèche avec factures contrat 2018 non parvenues qui seront réglées en 2019

012 – GVT pris en compte

065 - **SIPL**, changement du calcul de répartition pour les dépenses de fonctionnement des participations des communes (nombres d'enfants). Auparavant une partie était prise à 50/50

SIVOM Pays de Vence : augmentation liée à une participation accrue au financement des brigades vertes.

3 / Investissement

- désendettement de la commune remboursement d'un des prêts relais
- maintien de l'investissement à un niveau élevé (AP/CP actualisées)

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

4 points à souligner :

1 / **baisse** de 0.75 à 0.50 centimes d'euro le m³ de la surtaxe d'assainissement, soit au total une baisse de 0.45 centimes en 3 étapes pendant le mandat (0.95 → 0.50)

2 / **le niveau d'investissement** reste important avec une opération majeure sur les Vignons (eaux pluviales, eau et assainissement).

L'opération conjointe avec le SIEVI planifiée en 2019 sur les Valettes Sud est reportée car le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon souhaite éventuellement acheter de l'eau au SIEVI, donc il y a une étude en cours sur les travaux à réaliser, et cette opération est reportée en 2020.

3 / **dernier budget annexe**, au 1^{er} janvier 2020 compétence CASA

4 / **préparation DSP SIEVI** au 1^{er} janvier 2020 pour l'eau. Restera à traiter en 2020 factures 2^{ème} semestre 2019.

* **Délibération n° 2019 / 21** : Approbation des Comptes de Gestion 2018 de Madame le Comptable Public

Pour information la trésorerie du Bar sur Loup bascule sur Sophia Antipolis.

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal **D'APPROUVER** les comptes de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement et de l'Office de Tourisme dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 22** : Compte Administratif 2018 pour le budget principal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SOLAL, 1^{er} Adjoint et sort de la salle, Il s'agit d'approuver les résultats des comptes.

Monsieur BOUIX explique :

✓ **Les résultats de l'exercice sont :**

Section investissement		
	Dépenses	Recettes
	3.314.420,71 €	3.693.616,76 €
<i>Excédent de l'exercice</i>		379.196.05 €
Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
	5.052.280,68 €	5.016.215,48 €
<i>Déficit de l'exercice</i>	36.065,20 €	

✓ **Les résultats de clôture sont :**

Section d'investissement	
Déficit de clôture de l'exercice 2017	263.725,88 €
Excédent de l'exercice 2018	379.196,05 €
<i>Excédent global de clôture</i>	115.470,17€
Section de fonctionnement	
Excédent de clôture de l'exercice 2017	582.869,62 €
Affectation du résultat 2017	321.569,62 €
Report excédent de fonctionnement 2018 :	261.300,00 €
Reprise résultat budget OT 2017 sur fonctionnement 2018	19.260,22 €
Report total excédent fonctionnement 2017 :	280.560,22 €
Déficit de l'exercice 2018 :	36.065,20 €
<i>Excédent global de clôture</i>	244.495,02 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 23** : Compte Administratif 2018 pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement

✓ **Les résultats de l'exercice sont :**

Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
	323.911,77 €	259.386,99 €
<i>Déficit de l'exercice</i>	64.524,78 €	
Section d'exploitation		
	Dépenses	Recettes
	777.689,15 €	947.477,58 €
<i>Déficit de l'exercice</i>		169.788,43 €

✓ **Les résultats de clôture sont :**

Section d'investissement	
Excédent de clôture de l'exercice 2017	105.495,52 €
Déficit de l'exercice 2018	64.524,78 €
<i>Excédent global de clôture</i>	40.970,74€
Section D'exploitation	
Excédent de clôture de l'exercice 2017	264.414,66 €
Excédent de l'exercice 2018	169.788,43 €
<i>Excédent global de clôture</i>	434.203,09 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence

* **Délibération n° 2019 / 24** : Vote des taux des contributions directes

Monsieur le Maire propose de maintenir les trois taux (habitation, foncier bâti et non bâti)

	TAXE D'IMPOSITION 2019	BASES D'IMPOSITION 2019	PRODUIT ANNEE 2019
Taxe d'habitation	13.23	14.412.000	1.906.708
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9.92	8.650.000	858.080
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29.29	135.100	39.571
Majoration taxe habitation des résidences secondaires	13.23*0.40	4.585.914	242.686
Total			3.047.045

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 25** : Participation financière aux charges de fonctionnement des écoles de Tourrettes sur Loup accueillant des enfants résidant dans d'autres communes

Le montant pour l'année scolaire 2018 / 2019 des charges de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de la Commune de Tourrettes sur Loup devant être assumé par les communes ayant donné leur accord aux dérogations de scolarisation de leurs jeunes administrés s'élève à **1217 €** par enfant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le tableau des évolutions de la GDF, prélèvement SRU et baisse des dotations et donne la parole à Monsieur BOUIX,

* **Délibération n° 2019 / 26** : Budget Primitif 2019 - budget principal

Section de fonctionnement : **5 330 000 €** s'équilibrant en dépenses et en recettes,

Section d'investissement : **5 385 000 €** s'équilibrant en dépenses et en recettes.

* Commentaire du Maire sur les amortissements, il faut vraiment actualiser nos actifs de façon à pouvoir amortir en temps réel. Et d'autre part un autre commentaire il faut que la commune soit cohérente pour la bascule de l'eau et assainissement de la compétence du personnel ainsi qu'une situation saine pour la CASA.

Monsieur OSTENG reconnaît que les recettes d'investissement sont importantes grâce aux ventes des terrains et délaissés mais demande que soit mise en place une politique d'acquisition de biens. Monsieur le Maire répond que les biens vendus ne serviront jamais à des projets de la commune et qu'en plus ils nécessitent un entretien (O.L.D). Pour avoir une politique foncière, il faut d'abord avoir un besoin éventuel d'équipements collectifs nouveaux et ensuite déposer des ressources financières à l'achat. Monsieur le Maire rappelle que la commune est en RNU et que d'autre part il n'y a pas actuellement de besoins d'équipements communaux complémentaires, en dehors de l'école de Pont du Loup en cours. Enfin dans le cadre du

prochain PLU, il y aura des zones réservées mais quand la vente se présentera il faudra avoir les moyens d'acquisitions.

La population a baissé en 6 ans de près de 300 habitants, depuis trois ans elle est stabilisée autour de 4070, les projets de logements sociaux et le nombre de villas construites suite au RNU devraient la faire remonter à 4360 habitants. Les services et équipements communaux sont donc suffisants.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix - Abstention : Monsieur OSTENG

* **Délibération n° 2019 / 27** : Budget Primitif 2019 - budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Section de fonctionnement : **1 310 000 €** s'équilibrant en dépenses et en recettes

Section d'investissement : **1 050 000 €** s'équilibrant en dépenses et en recettes

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 28** : Diminution de la surtaxe d'assainissement

Monsieur le Maire propose de diminuer de 0,25 centimes du m³ d'eau consommée la surtaxe communale d'assainissement, soit le tarif à 0,50 €, et d'appliquer ce tarif à la facturation du 1^{er} semestre 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 29** : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le CCAS dispose d'une autonomie de gestion ainsi que financière et que son budget est rattaché à celui de la commune.

Pour permettre le fonctionnement du service, une subvention d'équilibre de 35 000 euros est nécessaire et a été inscrite au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal est invité à acter cette subvention par une délibération.

Monsieur le Maire propose **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 35 000 euros au CCAS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 30** : Subvention au Syndicat Intercommunal de Pont du Loup

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le Syndicat Intercommunal de Pont du Loup dispose d'une autonomie de gestion et financière et que son budget est consacré à la gestion de l'école de Pont-du-Loup ainsi qu'à l'aménagement du Pont-du-Loup.

Pour permettre le fonctionnement du syndicat, une subvention d'équilibre de 250 000 euros est nécessaire et a été inscrite au budget primitif 2019 du syndicat.

Cette subvention est répartie entre la commune de Gourdon et de Tourrettes sur Loup au prorata du nombre d'élèves inscrits à l'école du Pont-du-Loup. Pour Tourrettes cela représente 167.000€.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2019 sur le compte 65, le Conseil Municipal est invité à acter cette subvention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 31 : Subventions aux Associations**

En préambule Monsieur le Maire indique que l'on reste dans l'enveloppe de l'année dernière il y a 3 baisses :

- 400 € en moins pour la Caisse Ecole élémentaire (achat exceptionnel en 2018)
- 1000 € en moins Ombre et Voix n'a rien demandé cette année
- 1500 € en moins pour l'association du Rugby leur demande est en baisse.

Nous avons 2900 € de réserve et on a réattribué cela comme suit : 900 € pour le tennis, 1000 € pour Tourrettes Outdoors Sport Club et 1000 € de plus pour Tourrettes Esprit Trail pour la course One and One.

Madame SICARDOU en qualité de membre de l'association Tourrettes Outdoors Sport Club n'a pas participé à ce vote, ainsi que Monsieur OSTENG en qualité de membre de l'association Communale de Chasse.

Monsieur POMA pose une question juste pour son information : Pourquoi y a-t-il 4.000 € pour la chasse et 3.500 € pour le Foyer du Livre cela correspond à quelle demande ?

4000 € permet de payer les battues sur le domaine des Courmettes, Monsieur OSTENG précise que l'on dépense 7500 € comme droit de chasse et que le coût de la subvention représente les battues administratives.

Monsieur le Maire indique que le Foyer du livre renouvelle chaque année les livres.

Monsieur le Maire propose le versement des subventions ci-dessous :

Associations	Montant	Associations	Montant
Association Enseignement Enfants Malades	150 €	Foyer du Livre	3500 €
A.I.S.A. / GRS	500 €	Foyer socioéducatif du Collège de la Sine	200 €
Association d'Action Educative 06 (AAE06)	200 €	Haltères Ego	200 €
Association communale de chasse de TSL	4000 €	L'Assos du Loup	400 €
A P E école élémentaire	500 €	Les Jardins Familiaux de Tourrettes JFT	700 €
A P E école maternelle	350 €	Office National des Anciens Combattants	50 €
Association sportive CES Vence	300 €	Tourrettes Football Club	18000 €
Cercle des Archers du Castel	300 €	Tourrettes Esprit Trail	4000 €
Chœur de Tourrettes	2800 €	Tourrettes Outdoors Sport Club	3500 €
Club bouliste tourrettan	750 €	Tourrettes Tennis Club	8400 €
Comité des Fêtes de Tourrettes sur Loup	17000 €	TRUC (Tourrettes Rugby Université Club)	4500 €
Comité des Fêtes Pont du Loup	3000 €	Ski Club de Vence	300 €
Coopérative scolaire de l'école élémentaire	700 €		
Total			74300 €

2 non votants : Madame SICARDOU et Monsieur OSTENG

Le Conseil Municipal APPROUVE à la majorité des voix

*** Délibération n° 2019 / 32 : Autorisation de Programme pour la participation à la construction d'une école à Pont du Loup**

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>CP 2021</i>	<i>Somme des CP</i>
351 000 €	117 000 €	117 000 €	117 000 €	351 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 33** : Autorisation de Programme pour l'opération acquisition d'un local commercial route de Saint Jean

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>CP 2021</i>	<i>Somme des CP</i>
100 000€	40 000€	30 000€	30 000€	100 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 34** : Autorisation de Programme pour l'opération de consolidation de la falaise – révision

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>CP 2021</i>	<i>Somme des CP</i>
1 000 000 €	4 000 €	236 000 €	300 000 €	460 000 €	1 000 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 35** : Autorisation de Programme pour l'opération d'extension de l'école élémentaire – révision

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>Somme des CP</i>
430 000 €	7 000 €	218 000 €	205 000 €	430 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 36** : Autorisation de Programme pour l'opération de réhabilitation de l'église – révision

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>CP 2021</i>	<i>Somme des CP</i>
1 430 000 €	2 000 €	378 000 €	670 000 €	380 000 €	1 430 000 €

Nous allons faire quelques travaux sur le clocher pour 2019.

Pour information nous en sommes à 75 dons ce qui représente 20.000€ à ce jour.

La société IROMAN a décidé d'attribuer 500€ sur 3 ans à la commune de Tournettes sur Loup pour cette opération et a d'autres également pour compenser les contraintes liées à la course.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 37** : Autorisation de Programme pour l'opération de renforcement de la sécurité incendie 2018/2019 – révision

Remise en norme à faire sur les bornes à incendies.

Montant AP	CP 2018	CP 2019	Somme des CP
140 000 €	22 000 €	118 000 €	140 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 38** : Autorisation de Programme pour l'opération de création d'un réseau multiservices – révision

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Somme des CP
90 000€	10 000 €	30 000 €	50 000 €	90 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 39** : Autorisation de Programme pour l'opération de Centre Technique Municipal – révision

Montant AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Somme des CP
1 450 000 €	25 000 €	40 000 €	925 000 €	460 000€	1 450 000

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 40** : Autorisation de Programme pour l'opération de création de logements sociaux communaux – révision

Montant AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Somme des CP
190 000 €	25 000 €	55 000 €	10 000	100 000	190 000 €

On retire le logement de l'impasse de l'hôpital que l'on met à la vente car celui-ci est en mauvais état (coût des travaux trop important).

CP 2018 correspondant au logement de la Poste

CP 2019 correspond au logement rue du Brec

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 41** : Autorisation de Programme pour l'opération de modernisation de la vidéoprotection – révision

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Somme des CP
235 000€	10 000 €	90 000 €	135 000 €	235 000 €

Dès que le bilan des infractions constatées en 2018 ainsi que le nombre de réquisitions pour la vidéo sera communiqué par la gendarmerie ils seront communiqués aux membres du Conseil.

Question de Monsieur OSTENG : y a-t-il une caméra route de Provence près du CTM : Oui

Pour information les vidéos sont gardées entre 8 et 10 jours.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 42** : Autorisation de Programme pour l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente – révision

Montant AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Somme des CP
2 300 000 €	57 000 €	170 000 €	1 275 000 €	770 000 €	28 000 €	2 300 000 €

Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas eu de dépassement sur les lots.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 43** : Demande de subvention pour acquisition foncière agricole

Dans le cadre de son action sur le volet agricole, la commune s'est portée candidate auprès de la SAFER à l'acquisition de parcelles contiguës cadastrées Section D n° 251, n° 252, n° 253, n°254, n° 255(J), n° 255(K), n° 256, n° 258, n° 1307[257] pour une surface totale de 3 ha 45 a 34 ca. Elles se situent au Sud de la source de Saint Paul.

Une demande de subvention a été faite à la CASA, et on demande maintenant une subvention au Conseil Départemental au titre foncier agricole de 40% du montant de l'acquisition de 15000€. Ce terrain sera ensuite mis à disposition de jeunes éleveurs pour un pâturage avec un bail agricole. Le prix d'achat est de 15 000 euros plus 1 440 euros de frais SAFER et frais de notaire en sus à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 44** : Demande de subvention pour le revêtement des sols de l'Espace Muséal

Pour la continuation de l'activité culturelle et la bonne gestion de la partie phonique, il est devenu nécessaire de poser un revêtement sur les sols actuels de l'Espace Muséal.

Cette opération s'inscrit dans la continuité de la réhabilitation de cet espace, après la modernisation de l'éclairage, la rénovation des murs, le changement des fenêtres et la climatisation à venir. Les travaux sont estimés à 21 380,00 € HT.

On sollicitera le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis, pour l'attribution de subventions les plus élevées possibles.

Question de Madame GNONI : quel type de sol ? Madame LACQUA répond du béton ciré.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 45** : Convention 2018/2019 avec l'Ecole Intercommunale de Musique des Baous

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du souhait exprimé par l'Ecole Intercommunale de Musique des Baous de reconduire ses activités musicales à Tourrettes sur Loup pendant l'année scolaire 2018 / 2019, une participation financière de **110 euros** pour chaque tourrettan de moins de 18 ans ayant suivi l'année complète de formation musicale dispensée par les enseignants de l'Ecole Intercommunale de Musique des Baous dans les locaux municipaux mis à sa disposition, dans la mesure naturellement de leur disponibilité, ledit montant n'étant pas susceptible d'être révisé en cours d'année, étant entendu que le tiers de cette contribution sera versé trimestriellement en fonction du nombre de jeunes élèves

tourrettans de l'Ecole intercommunale des Baous après vérification en janvier, avril et juillet 2019 des états de présence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 46 :** Cession du terrain chemin des Vignons pour logements locatifs conventionnés

Vu que l'ensemble des voies de recours contre le Permis de Construire ont été épuisées et que ce dernier a donc acquis un caractère définitif, et afin de procéder à la signature de l'acte de vente à la SA UNICIL (anciennement HLM La Phocéenne d'Habitation) par la commune des parcelles communales section F n° 35 et n° 1129 d'une superficie de 7 927 m² au prix de 442 000 € pour mener à bien l'opération de 20 logements locatifs conventionnés.

Ce terrain a été acheté 723.000€ avec ces frais de Notaire, une subvention de la région a déjà été versée (190.000€).

Il reste à percevoir, dès que l'acte de vente sera signé, une subvention attribuée par le Département de 91.000€, pour faire l'équilibre au montant investi par la commune pour l'acquisition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 47 :** Cession d'une emprise du domaine privé de la Commune pour régularisation

Suite à la demande de Madame Victoria COREN, sollicitant l'achat d'une superficie de 690m² à détacher de la parcelle cadastrée section F n°184 afin de régulariser l'emprise de son jardin ; l'avis de France Domaine n°2018-148V1498 établissant la valeur vénale de l'emprise à céder à 11.000 euros ; et considérant que, pour les terrains nus situés en zone rouge d'un plan de prévention des risques naturels, il y a lieu d'appliquer une décote de 50 % sur le montant établi par France Domaine, afin de procéder à une cession simple, et d'approuver la vente d'une superficie de 690m² matérialisée sur le plan V19-008, pour un coût de 5.500 euros hors taxes et frais annexes en sus à Madame Victoria COREN. C'est pour régulariser leur clôture.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 48 :** Cession d'une emprise du domaine privé de la commune pour régularisation

Suite à la demande de Monsieur Dominique TROPEANO, sollicitant l'achat d'une superficie de 12m² à détacher de la parcelle cadastrée section F n°78 en vue d'une régularisation de l'emprise de son jardin, et considérant l'avis de France Domaine n°2017-148V1785 établissant la valeur vénale de l'emprise à céder à 1.000 euros ; et considérant qu'il y a lieu d'appliquer une décote de 30 % sur le montant établi par France Domaine comme cela est prévu pour les terrains constructibles dont la superficie est trop faible pour constituer un lot à bâtir ; la vente de l'emprise d'une superficie de 12m² matérialisées sur le plan annexé à la présente délibération pour un montant de **700,00 euros** hors taxes et frais annexes en sus à Monsieur Dominique TROPEANO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 49 : Échange de terrains SCI la Camassade / Commune de Tourrettes sur Loup**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait, afin de régulariser l'emprise du chemin des Claus, d'acquérir deux superficies d'une surface cadastrale totale de 19 m² dénommée F 1449 et F1450 sur le plan n°3 du dossier 2050060 établi par Azur Foncier Géomètre. Ces surfaces sont à détacher de la parcelle cadastrée section F n°310 et à rattacher au domaine de la voirie privée communale. Cette acquisition ne peut cependant être effectuée qu'après juste et préalable indemnisation du propriétaire, la SCI la Camassade. Cette dernière consent à céder ledit terrain au prix d'un euro symbolique conformément à l'avis de France Domaine n°2017-148V1434. Par ailleurs, la SCI la Camassade souhaiterait régulariser l'emprise de l'accès Nord du Camping dénommée F 1451 sur le plan n°3 du dossier 2050060 établi par Azur Foncier Géomètre. Une surface semblable de 82m² a été évaluée par les services du Domaine à 1600 euros dans son avis n°2017-148V1435 soit 1892 euros pour les 97m² fixés en définitive. Il a par ailleurs été proposé à l'acquéreur d'appliquer une décote de 20 %. Cette dernière ayant pour motif d'intérêt général la valorisation du patrimoine immobilier de la commune et la régularisation d'une situation découlant de la situation naturelle des lieux. Cette décote est par ailleurs accordée sous réserve, comme contrepartie suffisante, que SCI la Camassade entretienne ce terrain. La cession d'une superficie de 97m² correspondant à l'emprise de l'entrée Nord du camping de la Camassade au prix de 1514 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 50 : Acquisition d'une emprise pour régularisation foncière du chemin du Cannet**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait, afin de régulariser l'emprise du chemin du Cannet d'acquérir une emprise de 168 m² appartenant à Monsieur Eric MAUREL. Ce dernier consent à céder ce terrain pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 51 : Convention de mise à disposition d'un bassin incendie**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L2225-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les communes sont chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI) et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Afin de pérenniser l'opérationnalité des points d'eau incendie privés, de permettre leur prise en compte par les services du SDIS dans le cadre la DECI publique et de l'instruction des autorisations d'urbanisme, il est proposé aux propriétaires de bornes et bassins d'incendie de les mettre à disposition de la Commune. En contrepartie celle-ci sera en charge de l'entretien, de la maintenance et des frais liés à leur l'utilisation dans le cadre stricte de la DECI.

Le gérant de la SARL LE CLOS DES RESTANQUES (SIRET n°84285544700012), Monsieur Cyril GIORDANO, a répondu favorablement à la proposition qui lui avait été faite de conclure une convention de mise à disposition du bassin incendie n°193 implanté au 144 chemin des Gours conformément au plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 52** : Mise à jour du tableau des effectifs : création de postes

On crée 6 postes :

Cinq postes d'agents de maîtrise

Un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe pour l'urbanisme

Monsieur le Maire informe que Mathieu CIMBOLINI est en disponibilité au 1/4/2019 et que son poste reste ouvert.

Monsieur OSTENG pose la question qu'elle est la durée d'une disponibilité : Nous pouvons aller jusqu'à 10 ans.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 53** : Mise à jour du tableau des effectifs : fermeture de postes

On ferme les postes libérés de deux adjoints techniques principal de 2^{ème} classe et 3 ATSEM principales 1ere classe, faisant suite à la nomination de cinq agents au poste d'agent de maîtrise par voie de promotion interne

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 54** : Convention de prestations de services Les Géophiles

L'association Les Géophiles a pour objet le développement d'activités dans les domaines de l'éducation à l'environnement et de la découverte du patrimoine culturel.

Cette association prévoit la réalisation du projet : Création d'un parcours de Géocaching sur les communes du parc Naturel régional des Préalpes d'Azur qui se seront portées volontaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention qui définit les conditions d'exécution et de facturation de la prestation suivante « création d'une offre écotouristique de découverte des patrimoines par le Géocaching ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Compte-rendu des décisions du Maire** en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 28 février.

Pas de décision du Maire

Information du Maire

Préambule :

Présentation du projet dans la traversée du village suite problème de circulation, le 11 avril
réunion publique

La séance est levée à 20h45